

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 3 mai 2010, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) Rapport du responsable des loisirs
 - Engagement d'un responsable des loisirs
- E) Comités municipaux
 - Bâtiment St-Julien
 - MRC de l'Érable
- F) 1^{re} période de questions
- Pause
- G) Varia
 - Délégation de sorties
 - Guide 2010 de l'Association des riverains du lac William
 - Dépôt des états comparatifs semestriels
 - Financement de la collecte sélective
 - Utilisation du logo municipal
 - Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
 - Assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO
 - Journée de formation ADMQ
 - Branchement d'égout – terrain de Sylvie Lessard
 - Tarification pour l'écocentre
 - Engagement d'un responsable de l'écocentre
 - Dépliant explicatif de l'écocentre
 - Appui à Transport adapté de la région de l'Amiante
 - Demande des Chevaliers de Colomb
 - Demande de la Maison des Jeunes
 - Demande de Pascal Binette (CPTAQ)
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Bernierville (nouvelle zone 52Ra)
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Bernierville (zone 37R/C/I)
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Bernierville (zone 7S/C)
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Saint-Ferdinand (quais)
 - Fédération des sociétés d'horticulture
 - Demande de Quad Centre-du-Québec
- H) Rapports de voirie et d'environnement
- I) 2^e période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la séance

2010-05-122

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en

laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-123 Intersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-124 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-125 Engagement d'un responsable des loisirs

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'engager Raphaël P. Nadeau comme responsable des loisirs pour une moyenne de 10 à 20 heures/semaine au taux horaire de 12 \$ à compter du 5 mai 2010 pour un contrat à durée déterminée de 3 mois conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés au point 6.2.8 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires afin de compléter l'engagement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 14 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2010-05-126 Demande de Quad Centre-du-Québec

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand autorise la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux pour l'activité spéciale organisée par Quad Centre-du-Québec; cette autorisation s'applique pour les chemins identifiés sur le plan fourni le 3 mai 2010 par Quad Centre-du-Québec et est valide pour le rallye qui aura lieu le 17 juillet 2010 de 8 heures à 16 heures dans le cadre des Fêtes du Lac William en autant que Quad Centre-du-Québec obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec pour cette activité et qu'un responsable de la sécurité soit désigné par Quad Centre-du-Québec pour cette activité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-127 Prévisions de sorties

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
G. Garneau	rôles/resp. adm.	Plessisville	2010-04-28
C. Tardif	formation CCU	Plessisville	2010-05-06
J. Gardner	formation CCU	Plessisville	2010-05-06
S. Tardif	formation CCU	Plessisville	2010-05-06
G. Garneau	CC Craig-Gosford	St-Jacques-Leeds	2010-05-31

2010-05-128

Guide de l'Association des riverains du lac William

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu de verser 300 \$ à l'Association des riverains du lac William inc. pour une publicité dans leur guide 2010. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 31 mars 2010 et ceux réalisés au 30 avril 2009. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2010, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2010 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2010-05-129

Financement de la collecte sélective

Attendu que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

Attendu que le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

Attendu que les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

Attendu que le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

Attendu que le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

Attendu que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

Attendu que le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

Attendu que le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

Attendu que, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu :

Que les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

Que le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

Que cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Sylvie Roy, députée de la circonscription de Lotbinière. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-130 Utilisation du logo municipal

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'autoriser l'utilisation du logo de la municipalité de Saint-Ferdinand par l'Association des Riverains et Riveraines du Lac Joseph sur une affiche de consignes à respecter pour les utilisateurs du lac Joseph. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-131 Don à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'autoriser Gérard Garneau et Clermont Tardif à participer au tournoi de golf bénéfice annuel de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu à Plessisville le 4 juin 2010 et de défrayer les frais d'inscription de 85 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-132 Assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser Bernard Barlow à représenter la municipalité de Saint-Ferdinand lors de l'assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se tiendra à Trois-Rivières, le 4 juin 2010 à 19 heures. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-133 Journée de formation ADMQ

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser Sylvie Tardif et Michèle Lacroix à s'inscrire à la journée de formation « La gestion et l'octroi des contrats municipaux : Les suites du Projet de loi 76 » qui aura lieu le 10 juin 2010 à Saint-Ferdinand et de défrayer les frais d'inscription de 215 \$

plus taxes par personne et autres coûts inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-134 Branchement d'égout - terrain Sylvie Lessard

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec Sylvie Lessard pour le 3191 rue Principale portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux et au partage des coûts du projet de raccordement de la résidence au réseau d'égout municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-135 Tarification de l'écocentre

Attendu les pouvoirs confiés à la municipalité par l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales relativement à la gestion des matières résiduelles;

Attendu que pour atteindre l'objectif du gouvernement du Québec qui vise à diminuer de 65% la quantité de résidus encombrants destinés aux lieux d'enfouissement sanitaire, la municipalité de Saint-Ferdinand veut offrir à ses citoyens un Écocentre afin de valoriser les matières;

Attendu que la tarification ci-après s'applique pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité de la municipalité;

Attendu que l'écocentre dessert, présentement, uniquement les résidants de la municipalité de Saint-Ferdinand, le terme « résidant » comprend tous les payeurs de taxes excluant les entreprises, les commerces, les industries et les entrepreneurs de la nouvelle municipalité de Saint-Ferdinand tel que créée par le décret 1323-2000 du gouvernement du Québec;

Attendu que la tarification est créée selon les coûts occasionnés par le transport et le traitement de certaines matières telles que les matériaux de construction;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter la tarification suivante :

- GRATUIT sauf les matériaux de construction, bois, gros rebuts endommagés.
 - Moins de 0,5 m³ (ex. : bac roulant) = GRATUIT
 - Plus de 0,5 m³ (ex. : coffre d'auto) = 15 \$
 - Plus de 1 m³ (ex. : petite remorque*) = 25 \$
 - Le m³ supplémentaire = 20 \$
 - Bardeaux d'asphalte (1^{re} petite remorque*) = 60 \$
 - Bardeaux d'asphalte (2^e petite remorque* et suivante) = 40 \$.
- * petite remorque = 1,2 m x 2,4 m x 0,3 m

Les mesures sont à titre indicatif. Le préposé déterminera le volume. Les entreprises, les commerçants, les industries ainsi que les entrepreneurs ne sont pas éligibles au service de l'écocentre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-136 Engagement d'un responsable de l'écocentre

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'engager Jasmin Brochu comme responsable de l'écocentre pour environ 24 semaines à compter du 15 mai 2010 selon un horaire variant de 10 à 35 heures par semaine au taux horaire de 9.75 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-137 Dépliants pour l'écocentre

Il est proposé par Guylaine Blondeau appuyé par Clermont Tardif et résolu de mandater Suzane Chouinard, graphisme pour apporter les modifications au dépliant de l'écocentre, corriger la page web sur le sujet du site de la municipalité et pour l'impression de 1500 dépliants d'informations sur l'écocentre pour un montant de 465.50 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-138 Appui à Transport adapté de la région de l'Amiante

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'appuyer Transport adapté de la région de l'Amiante inc. dans sa démarche afin de continuer à recevoir la subvention de 50 000 \$ que le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) lui accorde dans le cadre de la désinstitutionalisation de l'hôpital St-Julien. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-139 Aide financière aux Chevaliers de Colomb

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de verser une aide financière de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Ferdinand pour leur activité du 5 juin 2010. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-140 Autorisation à la Maison des Jeunes (activité 5 juin)

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser la Maison des Jeunes La Traversée 12-18 ans inc. de s'installer sur la rue Principale en face du numéro civique 201, en face de la marina et en face du numéro civique 1134 le samedi 5 juin 2010 (en cas de pluie, le samedi 12 juin) de 10 heures à 16 heures pour l'activité « Squeegy d'un jour » en autant que la Maison des Jeunes informe la Sûreté du Québec de cette activité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-141 Demande CPTAQ - Pascal Binette

Attendu que la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand convient de traiter deux demandes d'autorisation présenter à la CPTAQ ensemble, puisque c'est le même demandeur et que les terrains visés sont contigus;

Attendu que les demandes visent l'obtention, d'une part, l'autorisation d'aliéner le lot 26, 27, 28, 29 et 30-P tous du rang 1 canton d'Halifax d'une superficie d'environ 28.82 hectares et par le fait même, la subdivision desdits terrains;

Attendu que ces demandes sont conforme à la réglementation municipale en vigueur présentement puisque la vocation agricole ne change pas;

Attendu que les critères visés à l'article 62, malgré le fait que les 2 demandes indiquent une aliénation, ne peuvent être pris en considération puisque l'utilisation desdits lots reste agricole;

Attendu que le demandeur loue et exploite déjà une partie de la terre sur les lots 29 et 30-P du rang 1 depuis environ 5 ans;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie les 2 demandes présentées par M. Pascal Binette auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à :

- Obtenir l'autorisation d'aliéner une superficie d'environ 28.82 hectares sur les lots 26, 27, 28, 29, 30-P du rang 1 pour des fins d'agrandissement d'un terrain agricole;
- Obtenir l'autorisation de subdiviser les terrains en conservant l'utilisation agricole.

Que la municipalité de Saint-Ferdinand confirme également à la commission de protection agricole du Québec que cette demande ne contrevient pas à sa réglementation en vigueur présentement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : Règlement modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville (nouvelle zone 52Ra)

Guylaine Blondeau, conseillère, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de créer une nouvelle zone résidentielle 52Ra et de lui attribuer des normes d'implantation en prenant une partie de la zone 53Ia/Cd, une partie de la zone 6A et la zone 52Rabc et de modifier les zones 53Ia/Cd et 6A et d'annuler la zone 52Rabc par le fait même et que les usages permis soient définis plus clairement dans chacune des zones.

Cette nouvelle zone créée fait partie de lots et/ou de parties de lots qui ont fait l'objet de l'exclusion de la zone agricole en 2007 sous le numéro de dossier 347276.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

AVIS DE MOTION : Règlement modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville (zone 37R/C/I)

Bernard Barlow, conseiller, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier les usages permis dans la zone 37R/C/I ainsi que l'appellation de la zone. Les usages touchés sont commerciaux ou industriels.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

AVIS DE MOTION : Règlement modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville (zone 7S/C)

Clermont Tardif, conseiller, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'agrandir la zone 7S/C en prenant une partie de la zone 6A et plus précisément sans être limitatif, une partie du lot 525-1, 525-1-3 à la limite du lot 525-1-2-P, soit la limite du terrain appartenant à la Corporation d'Hébergement du Québec qui a

fait l'objet de l'exclusion de la zone agricole en 2007 sous le numéro de dossier 347276 et de modifier la zone 6A par le fait même.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

AVIS DE MOTION : Règlement modifiant le règlement no 9910.zon de l'ex-Saint-Ferdinand

Gérard Garneau, conseiller, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'ajouter à l'article 3, la définition de « Quai à emplacements multiples - zones villégiature/résidentielle », d'ajouter à l'article 4 le point « Quai à emplacements multiples - zones villégiature/résidentielle » en indiquant les normes pour ladite zone, de modifier l'article 4 pour les normes de « Quai à emplacements multiples : zone récréo-touristique » et « Quai à emplacements multiples : zone commerciale ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

2010-05-142 Affiliation à la Fédération des sociétés d'horticulture

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'inscrire la municipalité de Saint-Ferdinand à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec pour 2010 et de défrayer les frais d'adhésion de 90 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-143 Rapport du contremaître des travaux publics

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport de voirie d'avril 2010 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence du contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-144 Rapport de l'inspecteur en environnement et permis

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'avril 2010 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de l'inspecteur en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 12 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2010-05-145 Démission de Mathieu Hébert

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la démission verbale de Mathieu Hébert comme responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-146 Présentation des comptes

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois d'avril 2010 tels que présentés, à l'exception de la facture no 131123 de Roche ltée au montant de 4 852.51 \$, pour un montant de 169 306.99 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-05-147

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la présente séance soit levée à 20h50. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière